

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal Du 28 février 2008

Présents : M. Jean-Pierre JORCIN – Me Cécile BURDIN – MM. Jean-Pierre COHENDOZ – Cosme DAMÉ – Jacques FINIELS – Me Emma GAGNIERE – MM. Vincent GAGNIERE – Daniel GARNIER – Guy SUIFFET – Laurent SUIFFET – Albert TOURT –
Pouvoir de M. Gilbert PILLOUD à Me Cécile BURDIN

Compte Administratif 2007

Service de l'eau

↵	Section d'exploitation	
	○ Dépenses	106 860.32 €
	○ Recettes	192 788.21 €
↵	Section d'investissement	
	○ Dépenses	211 342.08 €
	○ Recettes	223 484.42 €

Le résultat d'exécution du budget s'élève à 98 070.23 € et sera repris au budget primitif 2008 (investissement 002 excédent reporté 9 406.67 €, fonctionnement 001 excédent reporté 85 927.89 €). Le compte administratif est adopté avec 9 voix pour et 3 abstentions.

Commune

↵	Section de fonctionnement	
	○ Dépenses	1 586 955.10 €
	○ Recettes	2 326 326.71 €
↵	Section d'investissement	
	○ Dépenses	4 830 190.44 €
	○ Recettes	4 869 515.44 €

Le résultat d'exécution du budget s'élève à 778 696.61 € et sera repris au budget primitif 2008 (investissement 001 excédent reporté 39 325 €, 1068 affectation du résultat 704 000 €, fonctionnement 002 excédent reporté 35 371.61 €)

Le résultat des budgets annexes s'élève à :

- ZAC du Plan des Champs	57 946.97 €
- Lotissement Herbefin	3 475.00 €
- Lotissement St Martin	103 004.14 €

Le compte administratif 2007 est adopté avec 9 voix pour et 3 abstentions.

Budget primitif 2008

Service eau et assainissement

Il s'équilibre en recettes et en dépenses

↵	Section d'exploitation	226 000.00 €
↵	Section d'investissement	992 000.00 €

La section de fonctionnement prévoit une participation de 113 000 € pour les travaux d'assainissement des rues du Ventier et des Ruchers.

L'investissement concerne essentiellement la construction du réservoir de Sainte-Marie (900 000 €).

Le budget primitif est adopté avec 9 voix pour et 3 abstentions.

Commune

↵	Section de fonctionnement	
---	---------------------------	--

Le budget primitif s'équilibre à 2 324 000 € permettant de dégager 350 000 € pour la section d'investissement, les taux d'imposition sont inchangés.

↳ Section d'investissement

Elle s'équilibre à 4 080 000 € comprenant notamment les opérations suivantes :

	Dépenses	Recettes	
Remboursement capital emprunts	446 000 €		
Virement de la section de fonctionnement		350 000 €	
Affectation du résultat		704 000 €	
Amortissement subvention équipement (Sablons)		226 000 €	
Opérations		Subventions	Emprunt
Aménagement forêt	18 000 €		
Bâtiments divers	60 000 €		
Voirie divers	30 000 €		
Réseau électrique	10 000 €		
Fort de Ronce	1 000 000 €	767 000 €	460 000 €
Bibliothèque	6 000 €	2 000 €	
Camping	20 000 €		
Eglise (PAT + restauration tableaux)	60 000 €	20 000 €	
Rue des jardins (solde)	50 000 €		
Rues Ventier et Ruchers (solde)	100 000 €	19 000 €	
Cimetière	220 000 €	120 000 €	
Auditorium (étude)	150 000 €	2 000 €	
Aménagement entrée de village	100 000 €	7 000 €	
Piste de Pierres Longues (solde)	10 000 €	12 000 €	
Maison de santé (locaux)	160 000 €		160 000 €
Bâtiment douane	270 000 €		300 000 €
Etude réhabilitation mairie	10 000 €		
Pont	450 000 €		
Réaménagement garderie	10 000 €		
Valorisation touristique Grand Mont-Cenis	630 000 €	375 000 €	200 000 €
Digues protection Herbefin	150 000 €	96 675 €	
Sentiers Mont-Cenis	50 000 €	30 000 €	

Budgets annexes

ZAC du Plan des Champs

↳ Fonctionnement	876 098 €
↳ Investissement	614 098 €

Hameau d'Herbefin

↳ Fonctionnement	87 000 €
↳ Investissement	40 000 €

Lotissement de Saint-Martin

↳ Fonctionnement	1 045 665 €
↳ Investissement	525 000 €

Le budget primitif 2007 est adopté avec 9 voix pour et 3 contre, les budgets annexes avec 9 voix pour et 3 abstentions.

Pyramide du Mont-Cenis

A la suite de l'étude lancée concernant la muséographie du musée du Mont-Cenis et afin de pouvoir bénéficier des aides européennes prévues dans ce cadre, cet aménagement doit impérativement être réalisé avant fin 2008. Aussi, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la scénographie.

Deux offres sont parvenues en Mairie et ont été examinées par la commission d'analyse des offres.
Le Conseil Municipal décide de retenir les Clés du Patrimoine, offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de la consultation pour un montant de 33 000 € HT (phase DCE – AOR) auquel s'ajoutent les options :

- graphisme, conception, création et suivi de réalisation	7 000 € HT
- rédaction des textes de l'exposition, scripts vidéo et son	5 000 € HT
- conception et suivi de réalisation de l'espace accueil	4 000 € HT

Les subventions suivantes sont sollicitées auprès du conseil général :

- 36% de 353 250 € HT pour l'aménagement muséographique du musée du Mont-Cenis,
- 36% de 265 000 € HT pour la partie travaux.

Vente de terrains

Saint-Martin

Il convient de délibérer sur la vente des terrains du lotissement de Saint Martin afin de signer les promesses de vente avec les demandeurs.

Ceux-ci verseront un acompte de 5 % du prix de vente du terrain à la signature de la promesse de vente.

La répartition des lots est la suivante, la surface sera à préciser par bornage sur le terrain :

Lot	Acquéreur	Surface provisoire après réalisation des travaux	Prix	Acompte 5 %
1	M et Me Michel RENCIE	404 m ²	33 128 €	1 656.40 €
2	M et Me Gilbert ZAPILLON	510 m ²	41 820 €	2 091.00€
3	Mlle Gwenaëlle MOLINES TOURT	507 m ²	41 574 €	2 078.70 €
4	M Benoît SUIFFET	506 m ²	41 492 €	2 074 .60 €
5	M et Me Pierre JORCIN	487 m ²	39 934 €	1 996.70 €
6	M et Me Cédric GAGNIERE	532 m ²	43 624 €	2 181.20€
7	M Clément ROSAZ	685 m ²	56 170 €	2 808.50 €
8	M Laurent JORCIN	482 m ²	39 524 €	1 976.20 €
10	Mlle Sophie GAGNIERE	419 m ²	34 358 €	1 717.90 €
11	M et Me Robert ROBINOT-BERTRAND	440 m ²	36 080 €	1 804.00 €
12	M Raoul DERUELLE et Mlle Claudine COUVERT	416 m ²	34 112 €	1 705.60 €
13	M et Me Eric GRAVIER	553 m ²	45 346 €	2 267.30 €
14	M et Me Daniel GARNIER	585 m ²	47 970 €	2 398.50€
15	M et Me Eric GARNIER	693 m ²	56 826 €	2 841.30 €
16	M et Me Cosme BOROT	900 m ² dt 246 m ² talus	59 163 €	2 958.15 €
17	M et Me Alexandre BOROT	931 m ² dt 339 m ² talus	56 171.50 €	2 808.57 €
19	M Marc FILLIOL	436 m ²	35 752 €	1 787.60 €
20	M et Me Jacques SEFSAF	311 m ²	25 502 €	1 275.10€
21	M Philippe MERCK et Mlle Nadine GRAVIER	349 m ²	28 618 €	1 430.90 €

ZA Lecheraine

Le Maire rappelle les demandes émanant de la blanchisserie de Val Cenis et de M. Cédric GAGNIERE pour l'acquisition d'une partie chacun de la parcelle C 2130 occupée par le hangar à sel.

La blanchisserie souhaite acquérir une bande de terrain d'environ 10 m x 27 m et 8 m x 23 m (accès), M. Cédric GAGNIERE sollicite une bande de terrain de 9 m x 23 m le long de la parcelle C 2118. Les surfaces définitives seront établies par un document d'arpentage.

Le reste du terrain soit environ 10 m x 23 m restera affecté à la commune pour la construction d'un atelier communal.

Il propose de retenir le prix de 9.14 € le m² (prixfixé par délibération du 21 avril 1981 indexé selon l'ICC 2^{ème} trimestre 2007).

Le Conseil Municipal décide de vendre à la blanchisserie et à Cédric GAGNIERE les terrains mentionnés ci-dessus. (3 abstentions)

Terrain Plan des Champs

Le Maire présente 3 propositions pour l'aménagement de la zone amont du Plan des Champs :

- Cap vacances pour la construction d'un village de vacances de 720 lits en formule club ou en location avec animation et services
- DPMG pour la création d'une résidence haut de gamme
- M. Persyn pour la construction d'un hôtel et résidence d'environ 800 lits avec salles de séminaires, club enfants, piscine et soins, bowling 4 pistes et bar de nuit.

Bibliothèque

Les subventions suivantes sont sollicitées auprès de Savoie Biblio :

- 1 525 € pour l'acquisition de divers documents : livres, périodiques, documents sonores, documents multimédia... afin de conforter les collections de la bibliothèque,
- 36% de 5 000 € pour l'acquisition de matériel multimedia et NTIC.

Convention ANCV (chèques vacances)

Le conseil autorise le Maire à signer une convention avec l'Association Nationale des Chèques Vacances afin de pouvoir encaisser des chèques vacances en règlement des entrées du cinéma.

Camping

Madame Muriel CLAPPIER sollicite une réduction supplémentaire sur la location de l'année 2007. Un dégrèvement de 10% lui a déjà été accordé mais elle indique que les conditions climatiques et les travaux d'aménagement de l'entrée du village ont entraîné une baisse significative de la fréquentation et sollicite une nouvelle révision du loyer.

Le conseil demande que les comptes d'exploitation lui soient fournis avant de prendre une décision.